

Analyse

Depuis les plateaux du Vimeu et de l'Amiénois, un ou plusieurs parcs éoliens sont souvent visibles, à différentes distances. Depuis un point donné, l'observateur peut voir un parc proche et d'autres lointains, ou que des parcs proches ou lointains, et un parc peut être face à l'observateur et un second dans son dos.

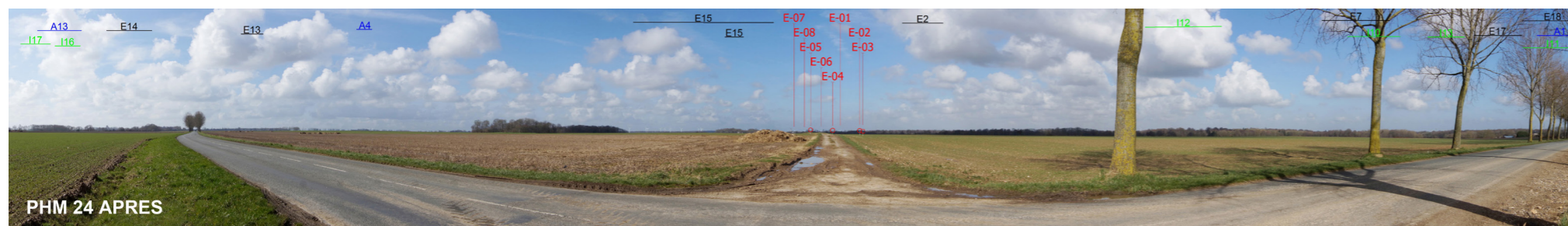
Comme illustré par les photomontages, le projet va souvent s'inscrire dans des vues ouvertes sur le plateau avec d'autres parcs éoliens. Les interdistances avec les autres parcs permettent de le distinguer.

Les parcs éoliens les plus proches du projet sont des parcs existants :

- parc d'Arguel / Saint-Maulvis (parc E15 sur les photomontages), 18 éoliennes, au sud à environ 3 km,
- parc de Rambures (parc E1 sur les photomontages), 6 éoliennes, au sud-ouest à environ 4,8 km,
- parc de Saint-Maxent (parc E2 sur les photomontages), 10 éoliennes, au nord-ouest à environ 6 km,
- parc d'Allery (parc E4 sur les photomontages), 2 éoliennes, au nord-est à environ 7 km.

A l'échelle du périmètre éloigné, l'impact ajouté par le projet réside dans la perception d'un autre groupe d'éoliennes. Le projet se lit au nord du parc d'Arguel / Saint-Maulvis (E15, interdistance au projet d'environ 3 km). Le projet reprend la composition de ce parc en lignes parallèles d'éoliennes.

Il est aussi à noter qu'en s'éloignant l'impact ajouté par le projet diminue, la prégnance visuelle du parc éolien s'atténuant (effet de la distance, des masques dus au bâti et à la végétation, des conditions météorologiques).



Le photomontage 24 illustre les vues depuis l'Est et l'Ouest du projet (à environ 13 km) qui est lu dans le prolongement nord du parc d'Arguel / Saint-Maulvis (E15 à environ 9 km). Depuis ce point, les deux parcs sont en arrière-plan de boisements.



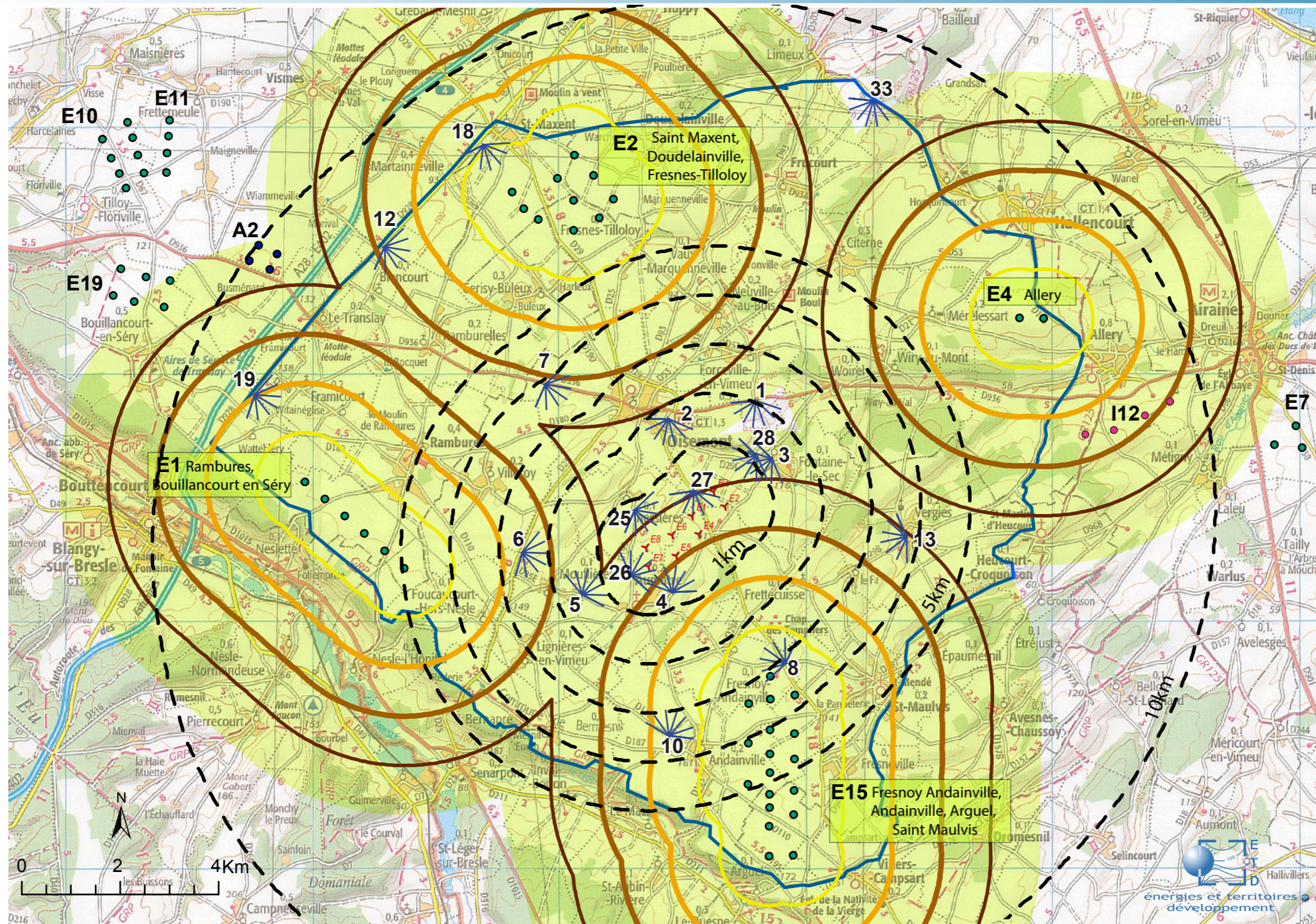
Le photomontage n° 19 illustre aussi ces vues Est / Ouest du projet au nord du parc d'Arguel / Saint-Maulvis (E15). Il rend compte des vues d'ensemble qui s'observe depuis le plateau, avec des parcs en vue proche (ici le parc de Rambures (E1) à environ 2 km), et d'autres en vue lointaine (ici le projet à environ 8 km et le parc d'Arguel / Saint-Maulvis (E15) à environ 12 km) en arrière-plan des boisements.

C'est à l'échelle du périmètre rapproché que l'impact cumulé est le plus important. En effet, ce sont les perceptions proches d'un parc qui modifient le plus fortement le paysage du quotidien des habitants. L'enjeu concerne la répartition des éoliennes depuis un bourg donné : plusieurs parcs sont-ils présents près du bourg, dans quels axes visuels ?

Le projet ajoute des perceptions d'éoliennes proches. La carte suivante localise le projet et les parcs alentours, et les distances aux parcs. Les photomontages du périmètre rapproché illustrant les intervisibilités entre les parcs sont aussi indiqués sur cette carte.

A titre d'exemples, quelques cartes sont réalisées pour traiter les angles de vues sur les parcs depuis les bourgs. Y sont représentés les cônes de vue sur le projet et les parcs alentours jusqu'à 10 km environ. Un code couleur est appliqué pour ces parcs, dans le tableau et sur ces cartes.

Parcs	Code couleur
Projet	Blue
Parcs à moins de 5 km du bourg étudié	Orange
Parcs à moins entre 5 et 10 km du bourg étudié	Yellow
Parcs à plus de 10 km du bourg étudié (non exhaustif)	Green



- Périmètre rapproché
- ✶ Projet éolien
- Parc éolien existant
- 8 Photomontage et n°
Photomontage illustrant les intervisibilités avec les autres parcs éoliens
- Périmètre de 1, 2, 3, 4, 5, 10 km autour des éoliennes du projet
- Périmètre de 1, 2, 3, 4, 5 km autour des parcs existants dans le périmètre rapproché
- Parc éolien accordé
- Parc éolien déposé

Sources : ETD, Ostwind, Scan100 ©IGN

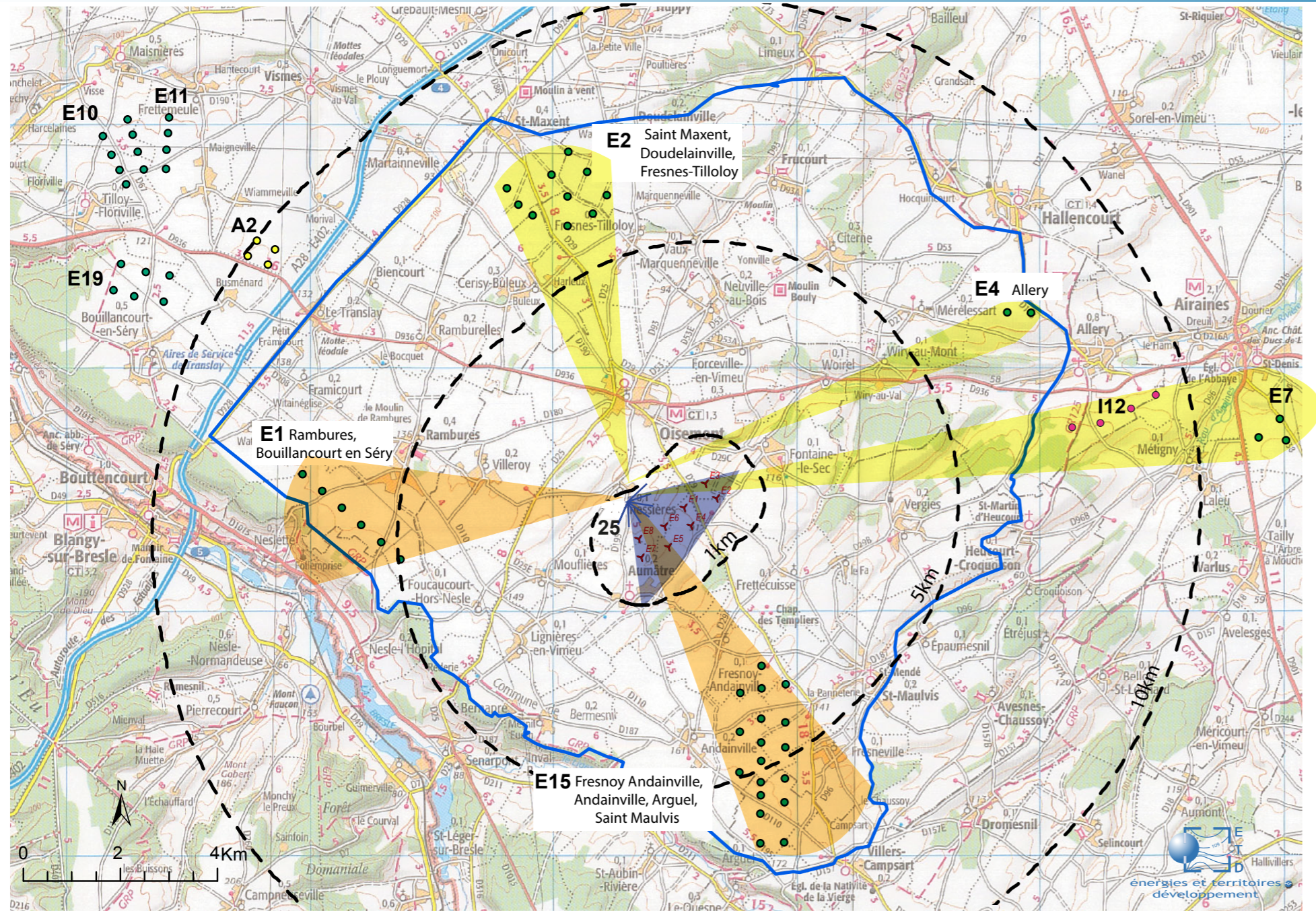
carte 39 : Eolien dans le périmètre rapproché



PHM 25 APRES

VUES DEPUIS CANNESSIÈRES

Projet éolien de la Communauté de Communes de la Région de Oisemont



- Projet éolien
- 25 Photomontage et n° Photomontage illustrant les intervisibilités avec les autres parcs éoliens
- Périmètre de 1, 5, 10 km autour des éoliennes du projet
- Parc éolien existant
- Parc éolien accordé
- Parc éolien déposé
- Périmètre rapproché
- Cônes de vue sur les parcs éoliens depuis Cannessières
- Projet (< 1 km)
- Parcs éoliens à moins de 5 km du bourg
- Parcs éoliens entre 5 et 10 km du bourg
- Parcs éoliens à plus de 10 km du bourg (non exhaustif)

Sources : ETD, Ostwind, Scan100 ©IGN

carte 40: Vues depuis Cannessières

Cannessières

Localisation par rapport au projet : Nord et Ouest

Distance au projet : environ 1 km

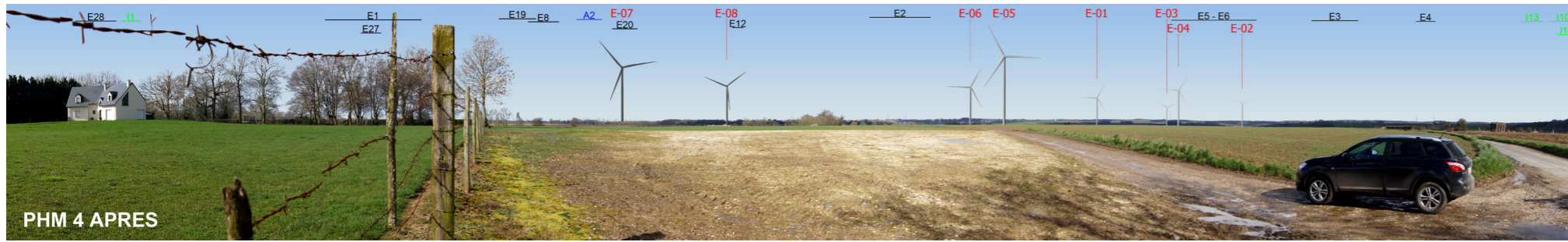
Autres parcs éoliens et impact ajouté par le projet :

Le bourg de Cannessières est concerné par des vues à environ 4,5 km des parcs d'Arguel / Saint-Maulvis (E15) vers le Sud et Rambures (E1) vers l'Ouest.

Le projet ajoute des perceptions plus proches d'éoliennes dans les vues vers l'Est et le Sud (cf. photomontage n° 25).

Le projet est lu en avant-plan du parc d'Arguel / Saint-Maulvis (E15, à environ 4,5 km) et d'autres parcs plus lointains (Allery E4, à environ 8,5 km le plus proche).

Le projet a été défini dans le secteur Est de la zone potentielle d'implantation pour limiter l'angle de vue occupé par le projet. Il s'étend ainsi uniquement à l'Est de la route RD195 (cf. photomontage n° 25).



Aumâtre

Localisation par rapport au projet : Sud

Distance au projet : < 1 km

Autres parcs éoliens et impact ajouté par le projet :

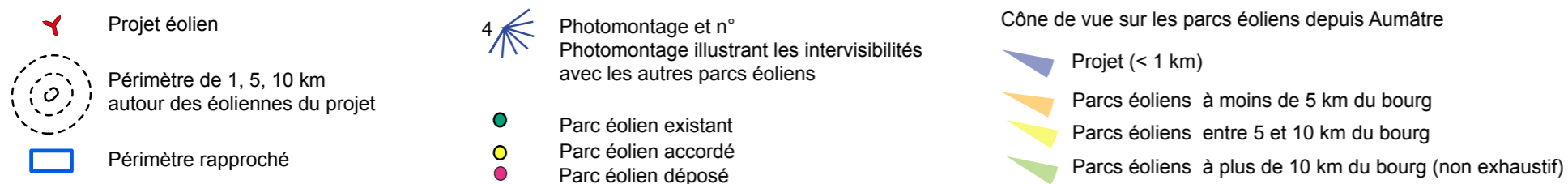
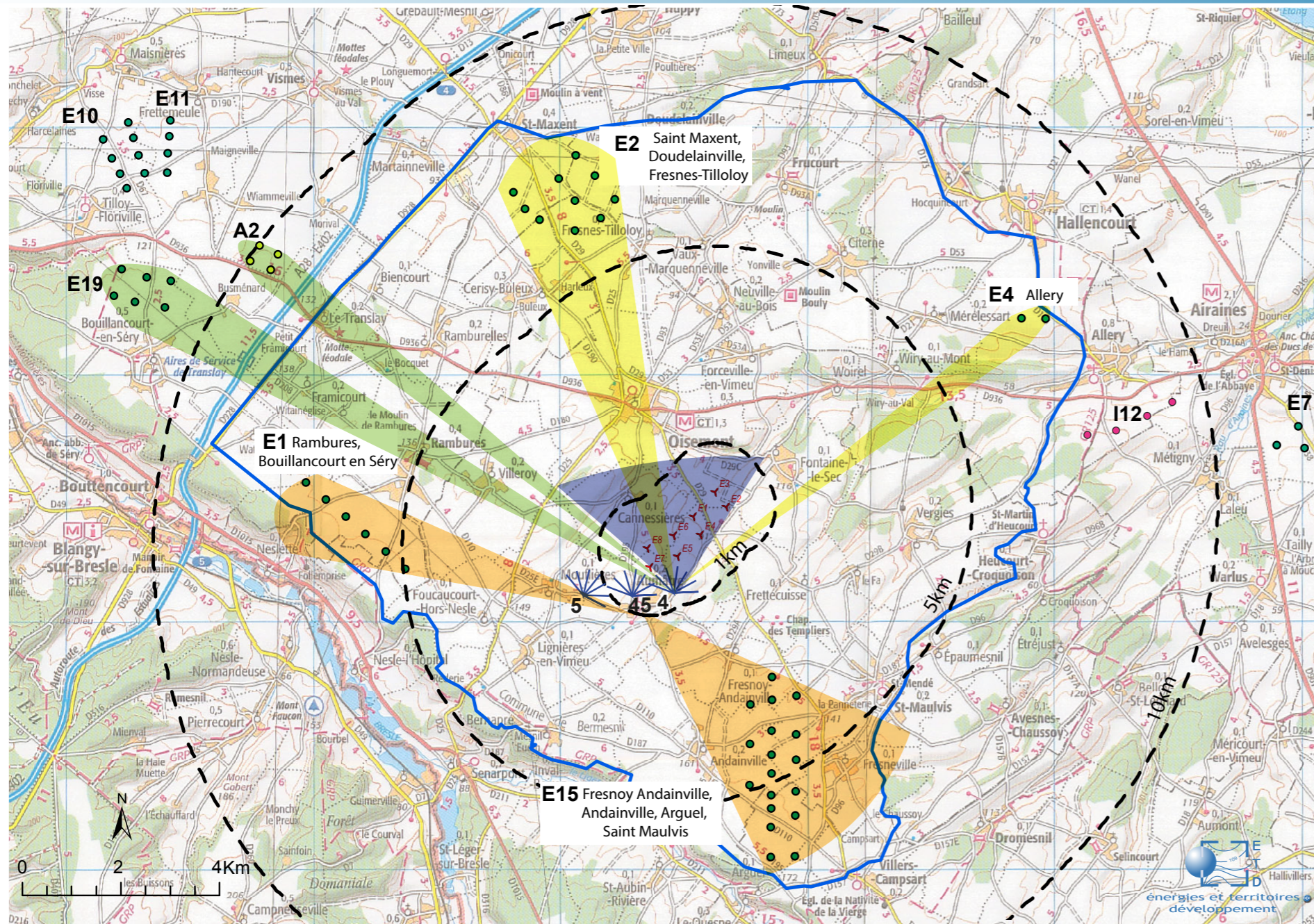
Le bourg d'Aumâtre est concerné par des vues proches du parc d'Arguel / Saint-Maulvis (E15) vers le Sud-Est à environ 2,5 km et plus lointaines de celui de Rambures (E1) vers l'Ouest à environ 4,5 km.

Le projet ajoute des vues proches d'éoliennes dans les vues vers le Nord, avec des parcs en arrière-plan dont celui de Saint-Maxent qui est le plus proche (E2, à environ 7,5 km) et d'autres parcs plus lointains (exemple du parc d'Allery E4, à environ 9 km).

Les sorties Nord et Sud de ce bourg auront des vues proches d'éoliennes (le projet au Nord et le parc d'Arguel / Saint-Maulvis au Sud).

VUES DEPUIS AUMATRE

Projet éolien de la Communauté de Communes de la Région de Oisemont



Sources : ETD, Ostwind, Scan100 ©IGN

carte 41 : Vues depuis Aumâtre



Fresnoy-Andainville

Localisation par rapport au projet : Sud-Est

Distance au projet : environ 2 km

Autres parcs éoliens et impact ajouté par le projet :

Le bourg de Fresnoy-Andainville présente la même configuration que celui d'Aumâtre (< 1 km du projet et à environ 2,5 km du parc d'Arguel / Saint-Maulvis (E15)) : il est proche du parc d'Arguel / Saint-Maulvis (E15) localisé à moins d'un kilomètre au Sud-Est, et du projet localisé à environ 2 km au Nord-Ouest.

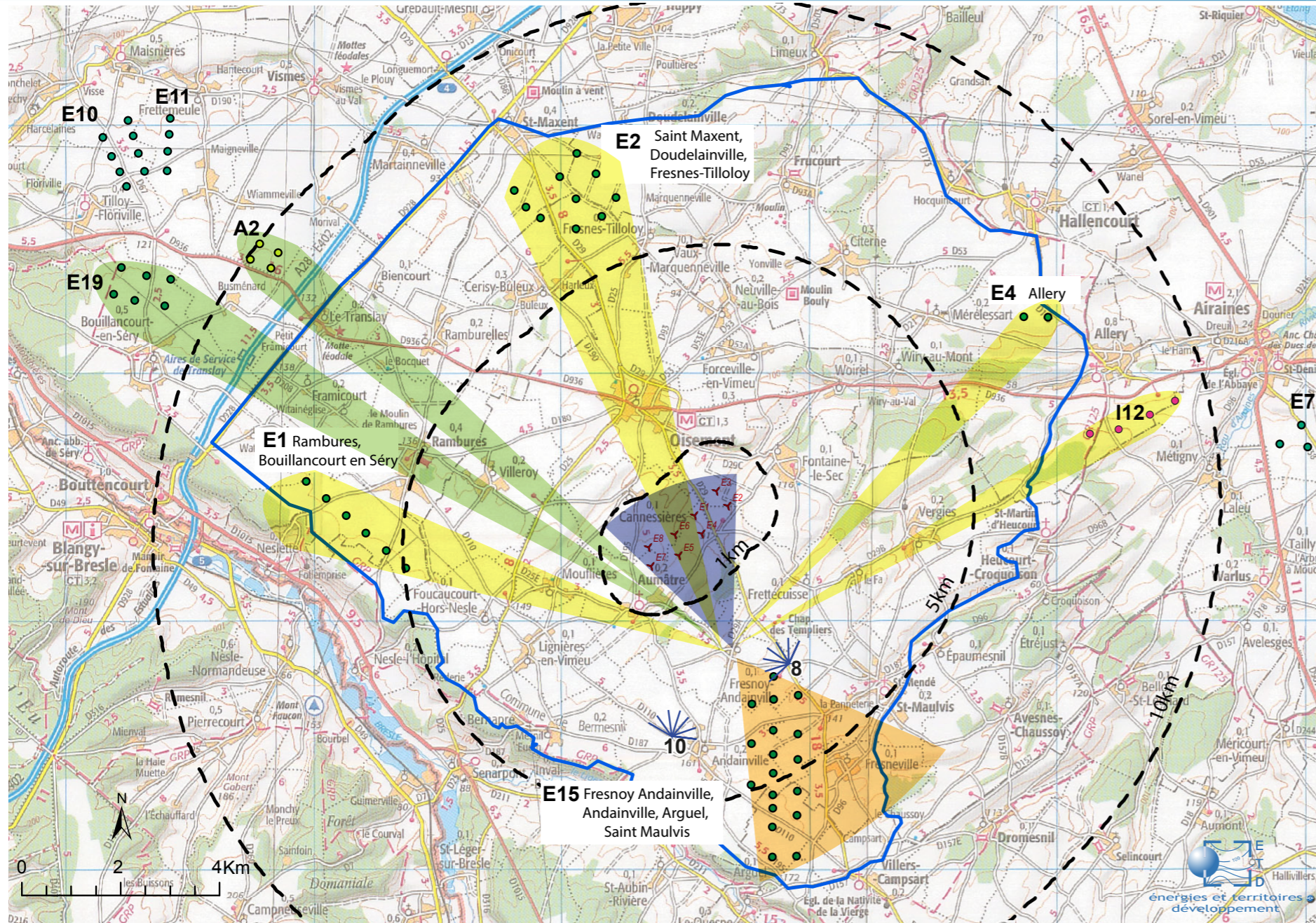
Les autres parcs éoliens sont plus lointains (parc de Rambures E1 le plus proche à environ 6,5 km).












Le projet ajoute des vues proches d'éoliennes dans les vues vers le Nord-Ouest. Les sorties Nord et Sud de ce bourg auront des vues proches d'éoliennes (le projet au Nord et le parc d'Arguel / Saint-Maulvis au Sud).

Le photomontage n° 8 représente les perceptions proches du parc d'Arguel / Saint-Maulvis (E15) et du projet depuis la route RD29 et l'habitat localisé près de ces deux parcs (Fresnoy-Andainville, Frettecuisse). Ce photomontage illustre aussi des perceptions d'éoliennes plus lointaines avec une vue dégagée sur le parc d'Allery (E4, à environ 8,5 km), et une vue partielle conditionnée par les boisements sur le parc de Bouillancourt-en-Séry (E19, à environ 14,5 km).

VUES DEPUIS FRESNOY-ANDAINVILLE

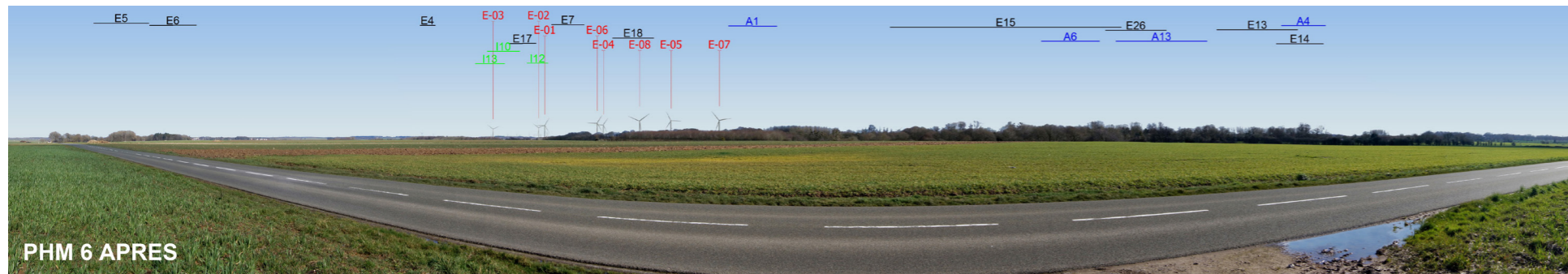
Projet éolien de la Communauté de Communes de la Région de Oisemont



-  Projet éolien
-  Photomontage et n° Photomontage illustrant les intervisibilités avec les autres parcs éoliens
-  Périmètre de 1, 5, 10 km autour des éoliennes du projet
-  Parc éolien existant
-  Périmètre rapproché
-  Parc éolien accordé
-  Parc éolien déposé
-  Cônes de vue sur les parcs éoliens depuis Fresnoy-Andainville
-  Parc éoliens à moins de 5 km du bourg
-  Parcs éoliens entre 5 et 10 km du bourg
-  Parcs éoliens à plus de 10 km du bourg (non exhaustif)

Sources : ETD, Ostwind, Scan100 ©IGN

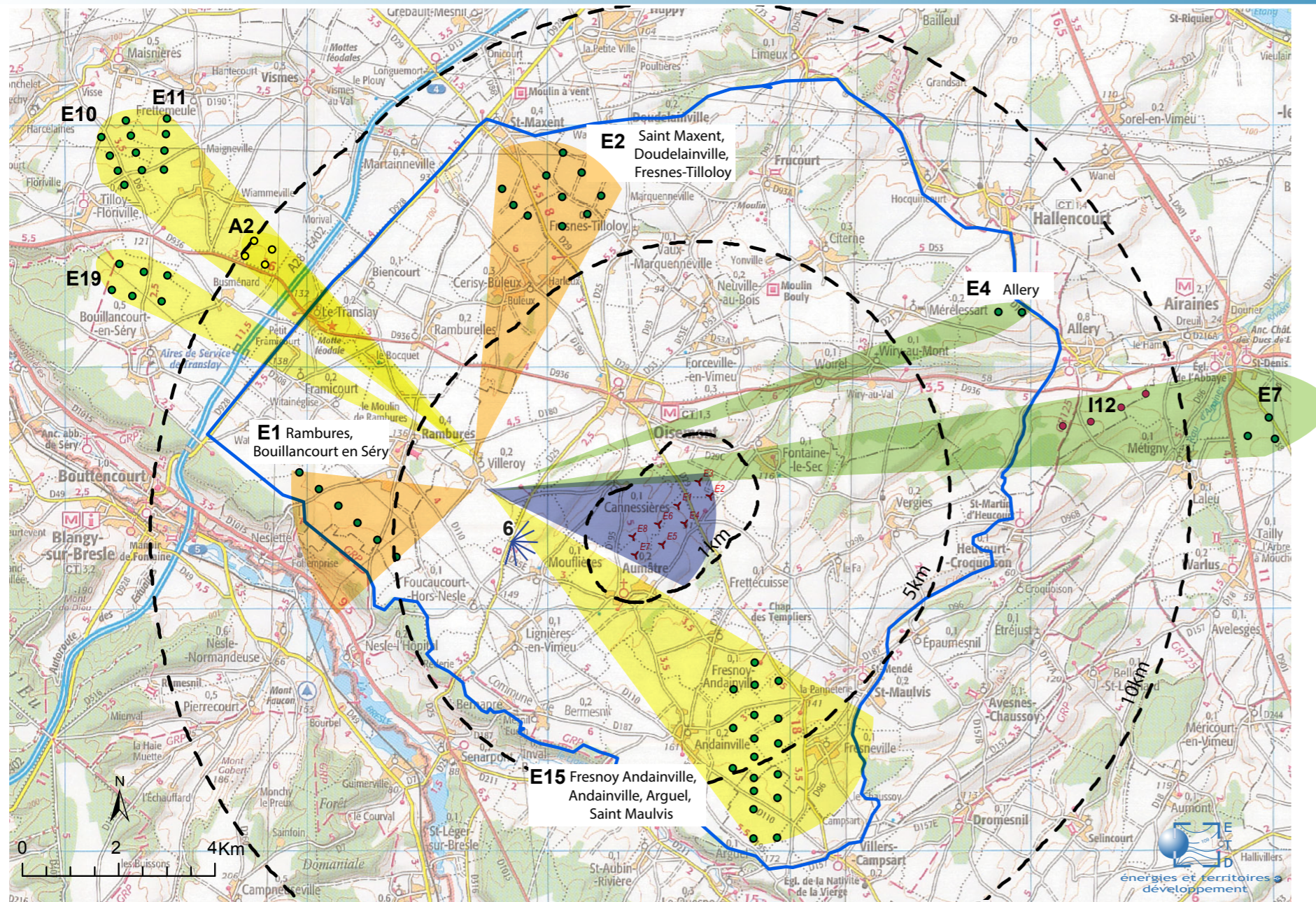
carte 42 : Vues depuis Fresnoy-Andainville



PHM 6 APRES

VUES DEPUIS VILLEROY

Projet éolien de la Communauté de Communes de la Région de Oisemont



- Projet éolien
- Périmètre de 1, 5, 10 km autour des éoliennes du projet
- Périmètre rapproché
- Photomontage et n° Photomontage illustrant les intervisibilités avec les autres parcs éoliens
- Parc éolien existant
- Parc éolien accordé
- Parc éolien déposé
- Cônes de vue sur les parcs éoliens depuis Villerois
- Projet (< 1 km)
- Parcs éoliens à moins de 5 km du bourg
- Parcs éoliens entre 5 et 10 km du bourg
- Parcs éoliens à plus de 10 km du bourg (non exhaustif)

Sources : ETD, Ostwind, Scan100 ©IGN

carte 43 : Vues depuis Villerois

Villerois

Localisation par rapport au projet : Nord-Ouest

Distance au projet : environ 3 km

Autres parcs éoliens et impact ajouté par le projet :

Le bourg de Villerois présente une configuration similaire à ceux d'Aumâtre et Fresnoy-Andainville pour sa proximité au projet et à un autre parc éolien. Il est pris à titre d'exemple pour traiter les effets cumulés depuis l'Ouest (Villerois, Foucaucourt-hors-Nesle).

Ce bourg est proche du parc de Rambures (E1) localisé à environ 2 km au Sud-Ouest, et du projet localisé à environ 3 km au Sud-Est.

Les autres parcs éoliens sont plus lointains. Le plus proche est celui de Saint-Maxent (E2) à environ 5 km au Nord.

Le projet ajoute des vues proches d'éoliennes dans les vues vers l'Est. Les sorties Est et Sud de ce bourg auront des vues proches d'éoliennes (le projet à l'Est et le parc de Rambures au Sud Ouest).

Le photomontage n°6 représente les perceptions du projet depuis la route RD25 et l'habitat localisé à l'Ouest (Foucaucourt-hors-Nesle, Villerois). Il illustre un vue proche du projet avec d'autres parcs en vue lointaine (distance supérieure à 10 km, parcs autour d'Airaines E7, E17 et parc d'Allery E4) et le rôle d'écran visuel de la végétation en s'éloignant des parcs (parc d'Arguel / Saint-Maulvis E15 à environ 5,5 km non visible).



Oisemont

Localisation par rapport au projet : Nord

Distance au projet : environ 2 km

Autres parcs éoliens et impact ajouté par le projet :

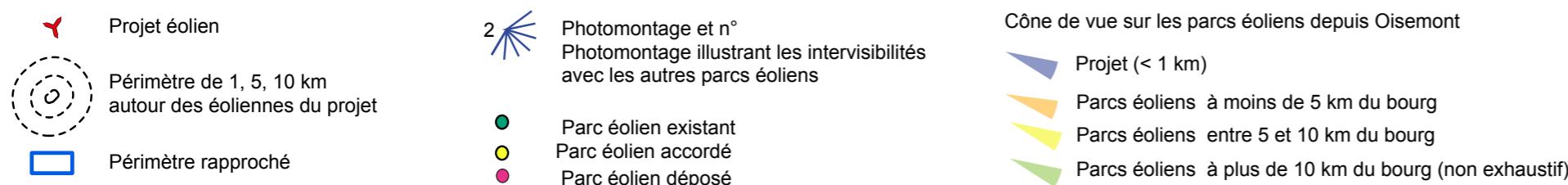
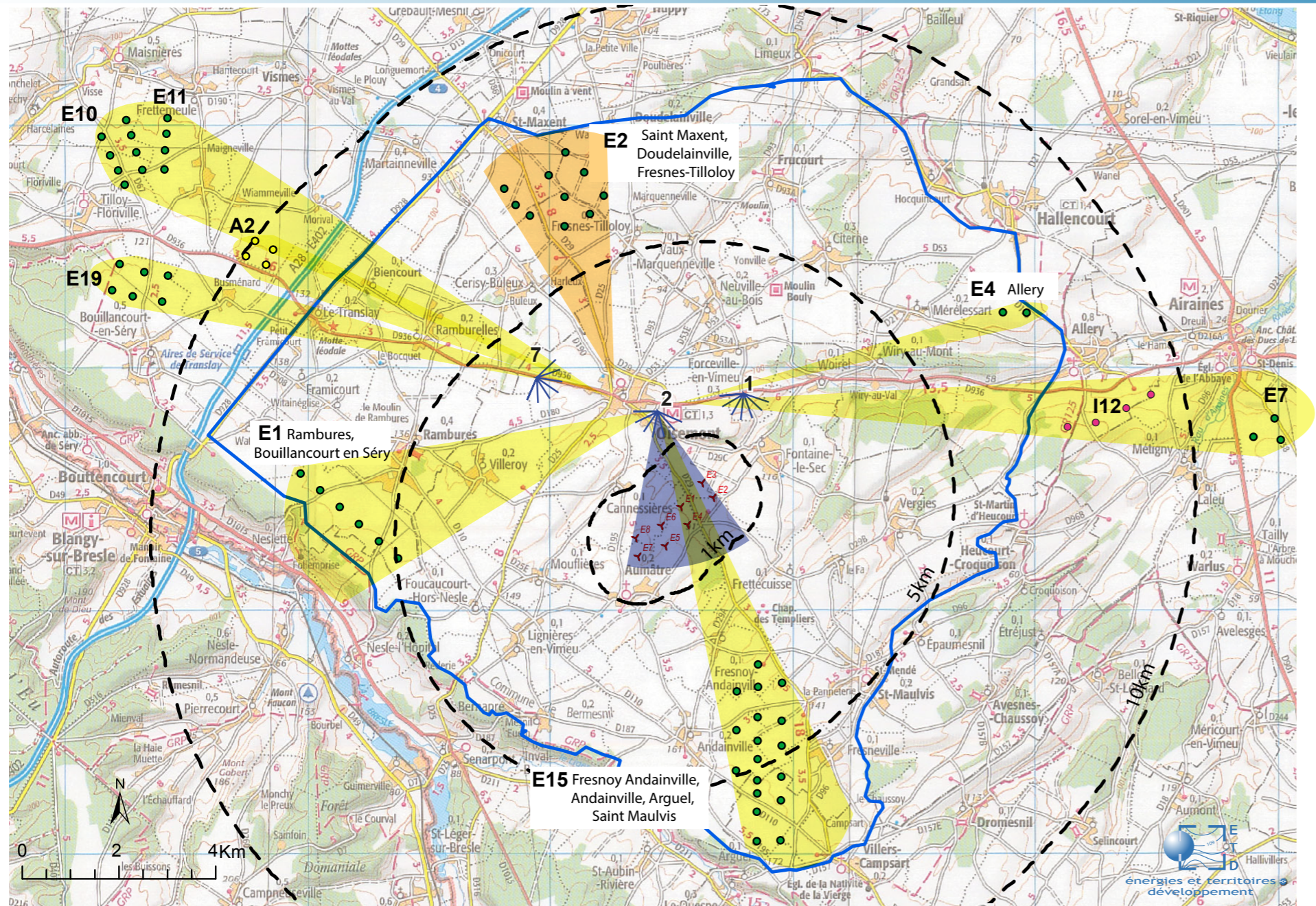
Le bourg de Oisemont est principalement concerné par des perceptions de parcs éoliens à des distances plus lointaines, excepté celui de Saint-Maxent (E2) à environ 3 km au Nord.

Le parc de Rambures (E1) est à environ 5 km, celui d'Arguel / Saint-Maulvis (E15) à environ 5,5 km, celui de Vismes (A2) à environ 7 km, celui d'Allery (E4) à environ 7,5 km, celui de Bouillancourt-en-Séry (E19) à environ 8,5 km et celui de Maisnières (E10+E11) à environ 10 km.

Le projet s'inscrit dans la vue vers le Sud en regardant vers le parc d'Arguel / Saint-Maulvis. Le projet se lit en avant-plan de ce parc et occupe un angle plus large. Il ajoute donc des perceptions proches d'éoliennes depuis Oisemont, en particulier depuis le lotissement présent à l'Est du centre-ville comme illustré par le photomontage n°2. Le projet n'occupe pas l'ensemble de la large vue vers le Sud observée depuis ces habitations. Il crée un repère à géométrie simple et lisible (deux lignes parallèles d'éoliennes lues par groupes de deux) suivant la ligne de relief du plateau.

VUES DEPUIS OISEMONT

Projet éolien de la Communauté de Communes de la Région de Oisemont



Sources : ETD, Ostwind, Scan100 ©IGN

carte 44 : Vues depuis Oisemont

III.3. Analyse des impacts cumulés avec les projets soumis à l'avis de l'autorité environnementale et ICPE

III.3.2. Autres projets qu'éoliens

En dehors des projets éoliens, seuls deux projets sont identifiés dans le périmètre rapproché (juillet 2016) :

- Un élevage de vaches laitières à Doudelainville (à plus de 6 km au Nord du site). Ce projet ne présente aucun effet cumulé avec le projet éolien étudié.
- La ligne électrique aéro-souterraine 225 000 Volts reliant Blocaux à Limeux. Les travaux de construction ont eu lieu en 2014 et 2015. Elle coupe l'extrémité Nord-Est de la zone potentielle d'implantation, sur la commune de Fontaine-le-Sec. Ce projet ne génère lui non plus aucun effet cumulé.

Il n'y aura donc aucun impact cumulé avec le parc éolien pour ces deux projets.

Synthèse

Le projet est compris dans le secteur A «Somme Sud-Ouest / Oise Ouest» du Schéma Régional Eolien de Picardie, dans les «zones favorables à l'éolien sous conditions». Il s'inscrit dans la **stratégie de développement de l'éolien en ponctuation sur le plateau du Vimeu** dans le secteur A du SRE.

L'interdistance de 3 km environ avec le parc d'Arguel / Saint-Maulvis permet de le distinguer. Il reprend sa **logique de géométrie en ligne**, qui induit une **cohérence** dans les vues d'ensemble.

Les **impacts cumulés sont globalement faibles à l'échelle éloignée, modérés à l'échelle rapprochée**. Les impacts les plus forts concernent l'habitat proche, puisque le projet ajoute des perceptions proches d'éoliennes et / ou augmente l'angle de vue sur des éoliennes proches. Il est cependant à noter qu'il n'induit **pas d'effets d'encercllement** de l'habitat. En effet, les **bourgs** présents à **proximité du projet** ne sont **concernés par des vues proches d'un autre parc éolien que dans un autre angle de vue et non pas dans toutes les directions** (exemple vues vers le Nord sur le projet depuis Aumâtre et vers le Sud sur le parc d'Arguel / Saint-Maulvis). Cette notion d'encercllement est aussi atténuée à l'échelle même du projet, l'emprise du parc ayant été prise en compte dans les critères de définition du projet (pas d'éoliennes dans les extrémités Sud-Ouest, Nord et Nord-Est du site).

Les impacts cumulés avec les autres projets qu'éoliens sont nuls.



Fig.129. Exemple de balisage de nuit

Conformément à l'arrêté du 13 novembre 2009 relatif au balisage des éoliennes, le balisage nocturne sera assuré par des feux à éclats rouges de moyenne intensité. Ces feux ont un impact plus faible que ceux à éclats blancs autorisés dans la précédente réglementation (instruction n°20700 DNA du 16 novembre 2000).

Le balisage diurne est assuré par des feux à éclats blancs de moyenne intensité.

A noter que les éoliennes de 178,5 m de hauteur totale dispose d'un **double balisage** (à la nacelle et sur le mât).

Le balisage est synchronisé à l'échelle du parc éolien : les éclats se produisent tous au même moment ce qui a tendance à en réduire l'impact. Néanmoins, cet impact peut être comparé à une pollution lumineuse de nuit principalement, qui vient s'ajouter à l'ensemble des éclairages artificiels (urbanisation, trafic automobile, enseignes etc.). Son impact est difficilement appréciable par anticipation mais il sera d'autant plus perceptible que le secteur est dépourvu d'éclairage.

Les flashes de nuit peuvent être considérés comme un élément de perturbation dans le paysage (points d'appel visuel), parfois sur un rayon de plusieurs kilomètres. Ils sont fréquemment cités par les riverains comme l'un des facteurs de gêne provoquée par les éoliennes.

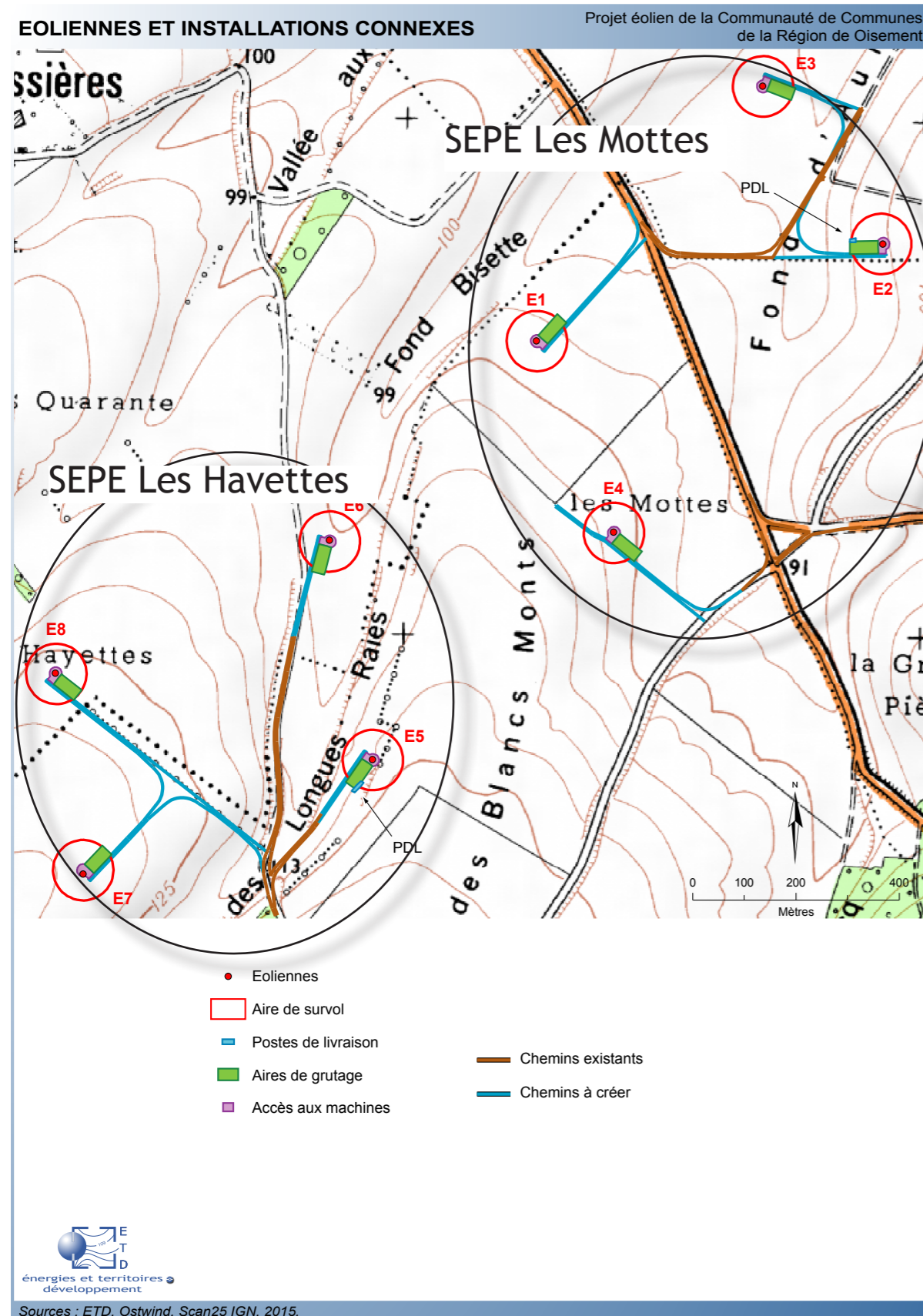
En Allemagne ont été développées des technologies pour réduire les impacts :

- intensité lumineuse variable selon la ligne de visée (la luminosité est plus intense pour un avion situé à la hauteur de la lampe que pour des observateurs situés au sol à proximité de l'éolienne),
- adapter l'intensité du balisage en fonction de la visibilité,
- adapter l'éclairage en fonction du besoin, c'est-à-dire équiper les parcs de moyens de détection afin d'allumer le balisage lumineux uniquement lorsqu'un avion s'approche.

La législation française ne les autorise pas actuellement. Le respect des normes de sécurité aérienne impose l'utilisation d'un balisage lumineux dans le but de garantir la sécurité du transport aérien et des exercices militaires (arrêté du 13 novembre 2009).

La réglementation en vigueur depuis 2009 impose un balisage nocturne par feux à éclats rouges, moins impactants que les feux à éclats blancs.

Concernant le projet éolien étudié, les impacts sont les plus importants depuis les habitations proches (Oisemont, Fontaine-le-Sec...) ayant des vues dégagées sur le plateau et le projet. Les flashes s'ajouteront à ceux des autres parcs construits dont celui d'Arguel / Saint-Maulvis qui est le plus proche du projet à environ 3 km.



carte 45: Eoliennes et installations connexes

carte modifiée

Les activités liées à la période de chantier et celles d'exploitation peuvent induire des modifications temporaires ou permanentes à l'échelle immédiate du site d'implantation. Celles-ci concernent particulièrement les structures connexes.

Éléments temporaires



- Une base de vie sera installée pour les ouvriers seulement pour la période de chantier.
- Différents engins nécessaires au montage des éoliennes seront présents sur le site lors des travaux (grue...).



Ces aspects sont traités précisément dans l'étude d'impact générale. Les modifications temporaires les plus remarquables concerneront l'aménagement des aires de levage et des accès. Le paysage sera modifié par la présence du chantier (notamment les grues). Cependant ce chantier sera court dans le temps, et les perceptions concernent surtout le périmètre d'étude rapproché et immédiat.

En s'éloignant du site éolien, la perception des grues diminue fortement. Les impacts visuels seront très faibles.

Fig.130 et 131. Exemples de chantier de construction d'un parc éolien

Éléments permanents autour des éoliennes

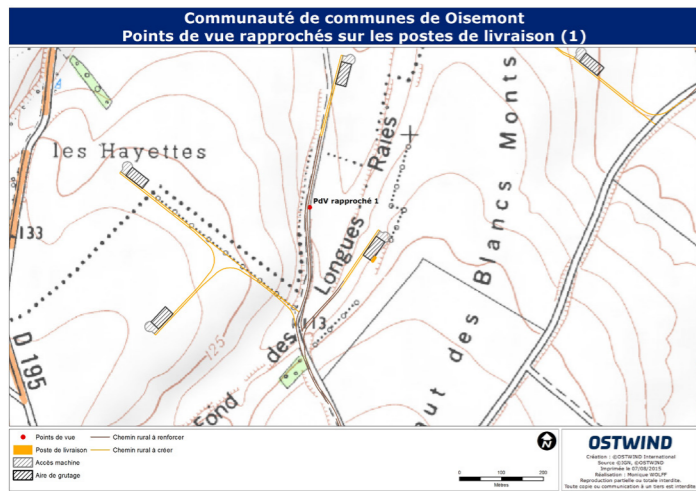
La description des plateformes et accès aux éoliennes est faite dans l'étude d'impact générale. Leur impact est limité en comparaison avec les éoliennes, ces éléments ne sont visibles qu'à l'échelle du site.

La carte ci-contre localise les éoliennes et les aménagements. Les éoliennes sont réparties en deux sociétés d'exploitation, pour des questions de raccordement électrique (SEPE Les Mottes pour les éoliennes E1 à E4, SEPE Les Havettes pour les éoliennes E5 à E8).

- L'accès aux éoliennes se fait en partie par des chemins agricoles existants. Des chemins sont créés en se rattachant aux routes et chemins. Les chemins sont renforcés et élargis à 5m minimum. Les chemins resteront utilisables par les autres usagers.

- La couleur des éoliennes sera blanc mat pour satisfaire aux contraintes aéronautiques. Aucun traitement de couleur spécifique ne sera réalisé en pied d'éolienne. Les transformateurs sont intégrés dans l'éolienne.

- Les plateformes sont rectangulaires, d'une longueur de 55 m et d'une largeur de 25 m, soit une superficie de 1 375 m². Leur revêtement sera identique aux chemins d'accès (grave de couleur claire).



carte 46 :Poste de livraison des Mottes



Photomontage du poste de livraison du parc éolien des Mottes (Source Ostwind)

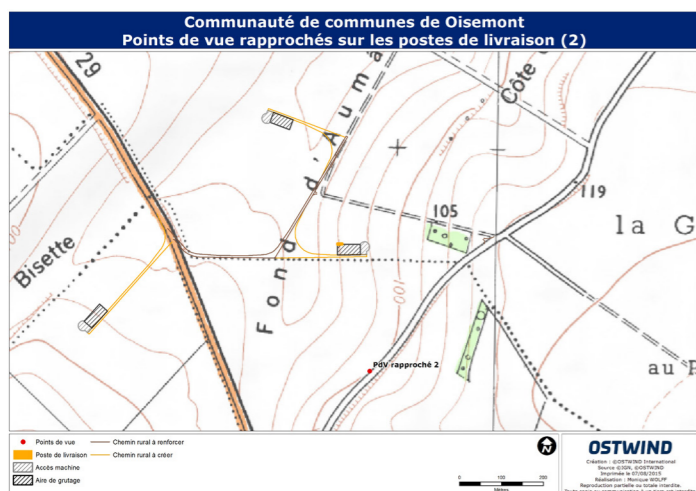
Postes de livraison

Deux postes de livraison sont prévus pour l'ensemble du parc, sur les plateformes des éoliennes E2 et E5 (cf. carte page précédente).

Ils présentent une longueur de 12,2 m, une largeur de 2,5 m, et une hauteur de 2,7 m. Ils seront de couleur sable clair (cf. photomontages).

Le raccordement des éoliennes à ces postes de livraison et des postes de livraison au poste source se fera par un réseau électrique enterré, ne générant pas d'effets visuels.

Les postes se découvriront en perception immédiate, sur la plateforme des éoliennes. Leur impact visuel est très faible.



carte 47 :Poste de livraison des Havettes



Photomontage du poste de livraison du parc éolien des Havettes(Source Ostwind)

Synthèse

Compte tenu de la durée des travaux et de leur visibilité limitée dans l'espace, l'impact temporaire sur le paysage et le patrimoine est jugé **faible**.

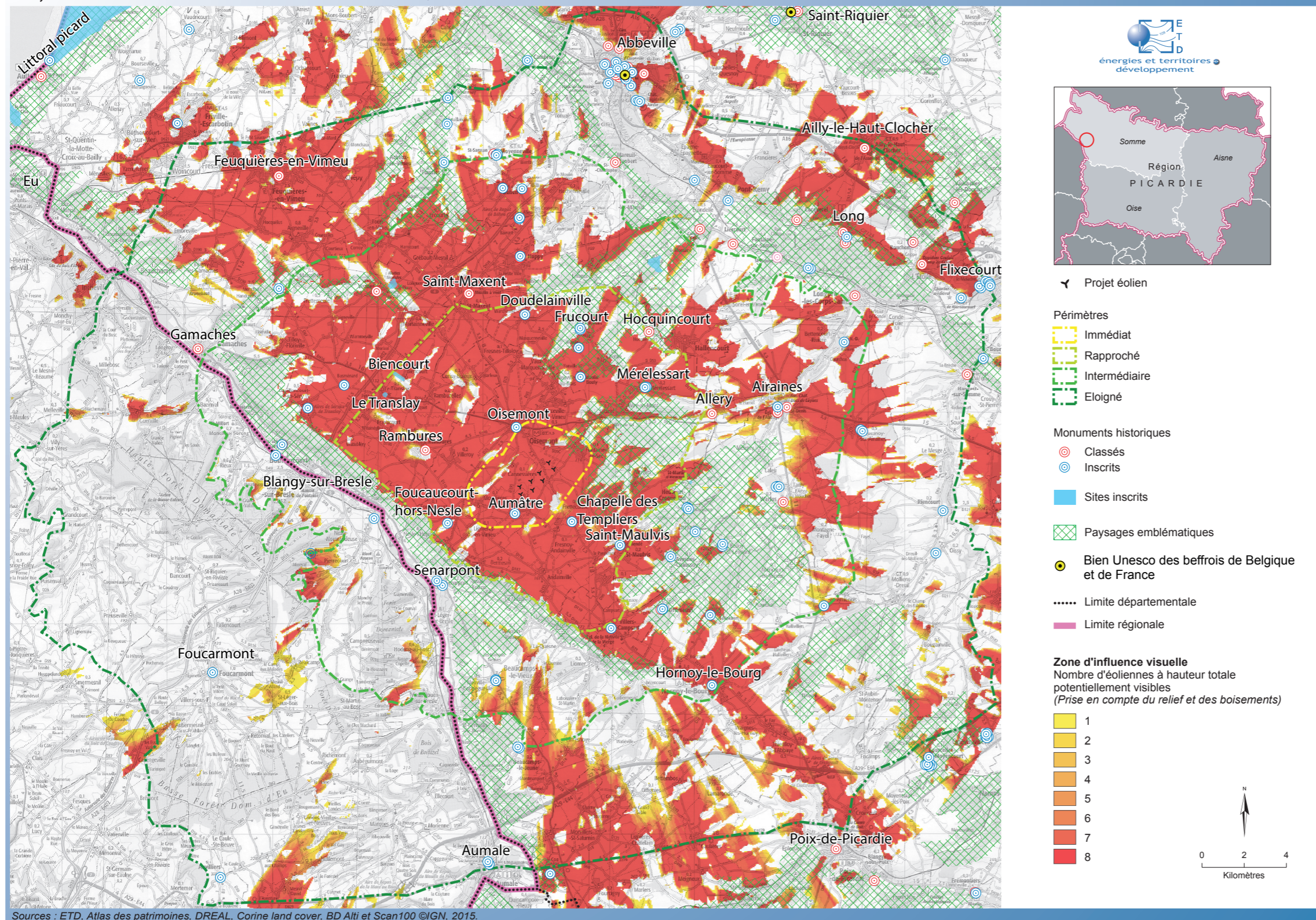
Les impacts permanents à l'échelle du site résident principalement dans la **perception immédiate des éoliennes** et en second lieu des aménagements (plateformes, postes de livraison).

III. Analyse des impacts paysagers et mesures

III.6. Analyse des vues sur le parc éolien depuis les sites patrimoniaux et touristiques

ZIV, PATRIMOINE ET PAYSAGES EMBLEMATIQUES DANS LE PERIMETRE ELOIGNE

Projet éolien de la Communauté de Communes de la Région de Oisemont



L'état initial a démontré une sensibilité faible vis à vis du patrimoine et du tourisme. L'analyse a été approfondie dans la phase impacts notamment avec la réalisation d'une carte de Zones d'Influence Visuelle à laquelle est superposé l'inventaire du patrimoine, ainsi que celle de photomontages.

Les impacts visuels du parc éolien vis à vis des sites patrimoniaux et touristiques sont fonction de leur localisation et de leur contexte paysager.

Les impacts sont précisés depuis les sites pour lesquels l'état initial a défini des sensibilités. Sont traités les sites patrimoniaux et/ou touristiques du périmètre rapproché et les plus reconnus dans le périmètre éloigné.

Dans les périmètres intermédiaire et éloigné

Les sites patrimoniaux localisés dans les fonds de vallées ne sont pas impactés (secteurs non colorés de la carte de ZIV). En effet avec la distance, les jeux de relief ferment les vues en direction du projet. Il s'agit notamment des paysages emblématiques de la vallée de la Somme (centre-ville d'Abbeville, Long...), de la vallée de la Bresle (Blangy-sur-Bresle, Gamaches, Sénarpont, Aumale...) et des vallées incisant le plateau du Vimeu (Toeuffles, Croquoison, Avenes-Chaussoy, Dromesnil...). Des vues lointaines peuvent s'organiser depuis le haut du beffroi d'Abbeville, l'impact est cependant très faible sous l'influence de la distance (environ 19 km).

Sur le plateau, la découverte en perception immédiate du patrimoine bâti des centres-bourgs n'est pas impactée (rôle du bâti qui cadre les vues dans les villages). C'est le cas du patrimoine d'Airaines (château, prieuré).

A l'Ouest, les vues sont cadrées dans la forêt d'Eu. Des vues lointaines peuvent s'organiser depuis le haut de versant de la vallée de la Bresle.

C'est aussi le cas depuis le Nord de la vallée de la Somme dont depuis le panorama du moulin d'Eaucourt-sur-Somme (photomontage n° 17).

Les vallées de la Somme et de la Bresle sont aussi des sites touristiques (canal, randonnée...), l'impact sur ces lieux est donc nul (fond de vallée) à très faible (vue lointaine depuis les hauts de versants).

carte 48 : ZIV, patrimoine et paysages emblématiques dans le périmètre éloigné

Région	Département	Commune	Monument historique	Protection	Distance approximative au projet en km
Périmètre d'étude rapproché					
PICARDIE	SOMME	AUMATRE	Eglise Notre-Dame	Inscrit	0,9
PICARDIE	SOMME	OISEMONT	Maison	Inscrit	2,3
PICARDIE	SOMME	FRETTECUISSÉ	Chapelle des Templiers	Inscrit	2,4
PICARDIE	SOMME	FOUCAUCOURT-HORS-NESLE	Domaine du château	Inscrit	3,6
PICARDIE	SOMME	RAMBURES	Château de Rambures	Classé	4,8
PICARDIE	SOMME	CITERNE	Moulin de Yonville	Inscrit	4,3
PICARDIE	SOMME	SAINT-MAULVIS	Eglise St-Mendé	Inscrit	4,8
PICARDIE	SOMME	MERELESSART	Château et pigeonnier	Inscrit	5,8
PICARDIE	SOMME	FRUCOURT	Ferme et parc du château	Inscrit	6,5
PICARDIE	SOMME	FRUCOURT	Château de Frucourt	Classé	6,5
PICARDIE	SOMME	FRUCOURT	Pigeonnier du château	Inscrit	6,5
PICARDIE	SOMME	DOUDELAINVILLE	Eglise N.-D.de l'Assomption	Inscrit	7,1

Tableau 13 : liste des monuments historiques dans le périmètre rapproché

Dans le périmètre rapproché

Le tableau ci-contre liste les monuments historiques du périmètre rapproché et la distance au projet éolien. Les photomontages réalisés sont présentés ci-après.



Le monument historique le plus proche du projet est l'église d'Aumâtre (à environ 950 m). Des vues de l'église et du projet dans le paysage de plateau s'observent depuis le Sud. La sensibilité la plus forte concerne la perception immédiate de l'église dans le bourg.



Le photomontage n°23 est réalisé dans le bourg près de ce bâtiment, en deux versions : en hiver et en été. L'impact est faible, le projet étant majoritairement masqué par le bâti et/ou la végétation. L'église reste l'élément majeur de la vue observée.



Au Sud-Est, l'église de Saint-Maulvis offre un panorama vers l'Ouest. Le photomontage n°9 est réalisé depuis ce lieu et montre l'absence de vue du projet localisé à environ 4,8 km.



Le photomontage n°30 est réalisé depuis la route majeure RD928 à l'entrée de l'allée du château de Biencourt (perspective sur le château). L'impact est nul depuis ce lieu (à environ 8 km du projet).



Le photomontage n°53 est réalisé dans le bourg de Mérélessart près du château monument historique. L'impact est nul, le projet étant masqué par le bâti, le relief et la végétation.



Le photomontage n°54 est réalisé dans le bourg de Foucaucourt-hors-Nesle devant l'entrée du château monument historique. L'impact est nul, le projet étant masqué par le bâti.



Le photomontage n°61 est réalisé dans le bourg de Oisemont près de la maison monument historique. L'impact est faible, le projet étant majoritairement masqué par le bâti (vue de E02 et E03).



Les photomontages n°62a et 62b sont réalisés dans le bourg d'Allery près de l'église monument historique (62a derrière l'église, 62b devant l'église). L'impact est nul, le projet étant masqué par le bâti.

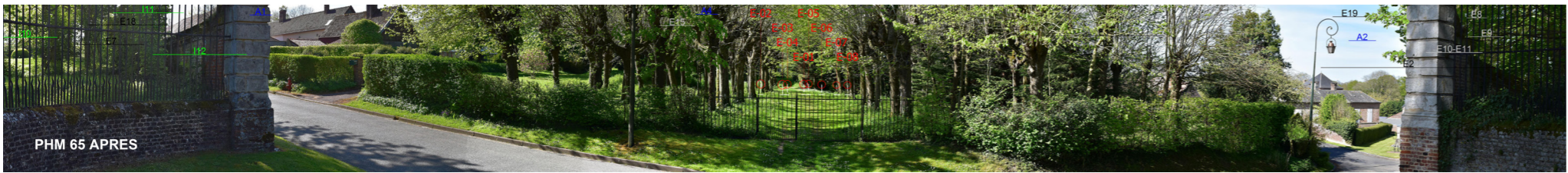




Le photomontage n° 63 est réalisé dans le bourg de Doudelainville près de l'église monument historique. L'impact est nul, le projet étant masqué par le bâti.



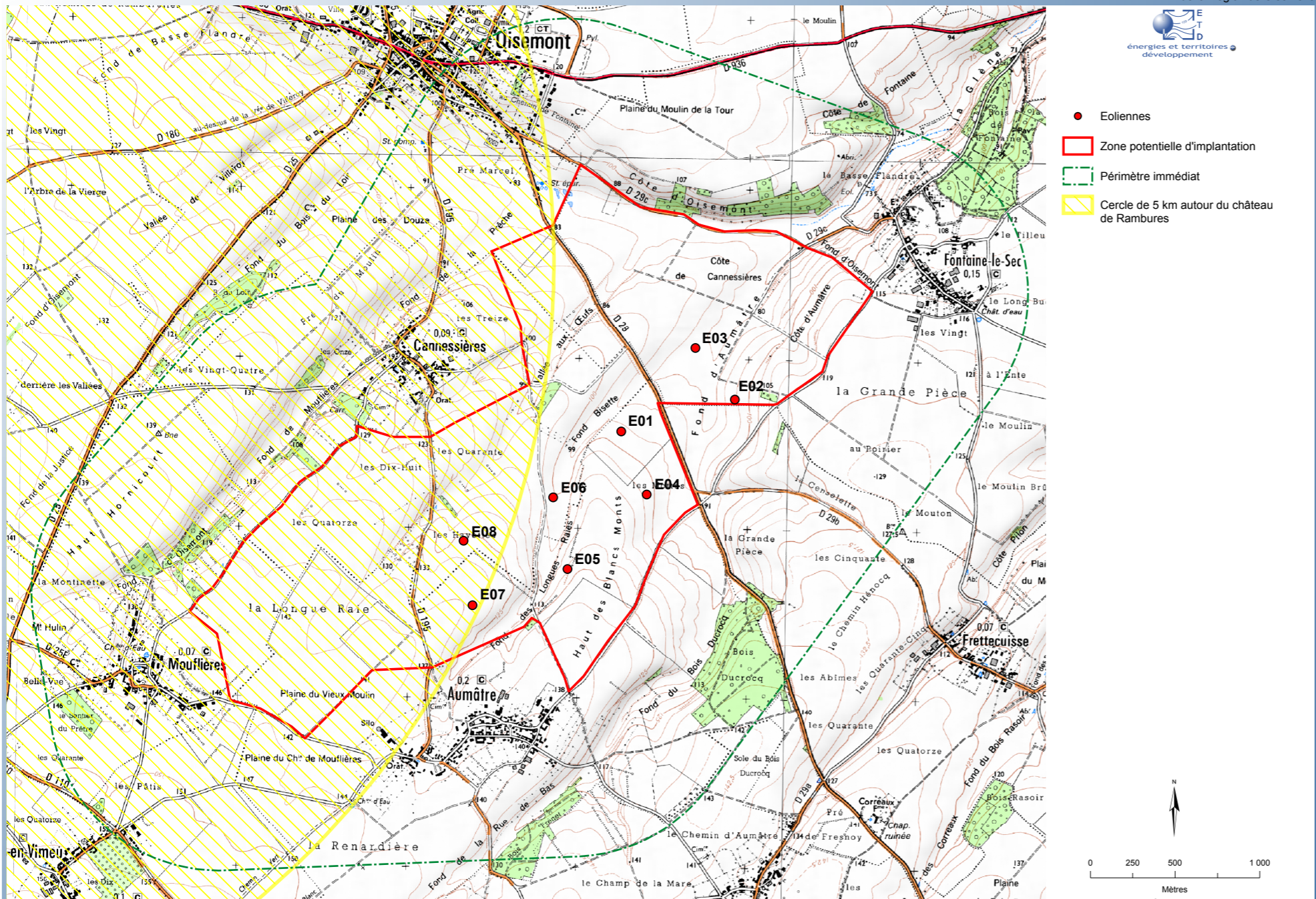
Les photomontages n° 64 et n° 65 sont réalisés dans à Frucourt. Le n° 64 devant la ferme du château et le n° 65 au niveau du parc du château. L'impact est nul, les vues étant fermées par le bâti, le relief et la végétation.



Le photomontage n° 66 est réalisé dans le bourg d'Hocquincourt devant l'église monument historique. L'impact est nul, le projet étant masqué par le relief.

CERCLE DE 5KM AUTOUR DU CHÂTEAU DE RAMBURES

Projet éolien de la Communauté de Communes de la Région de Oise



- Eoliennes
- Zone potentielle d'implantation
- Périmètre immédiat
- Cercle de 5 km autour du château de Rambures

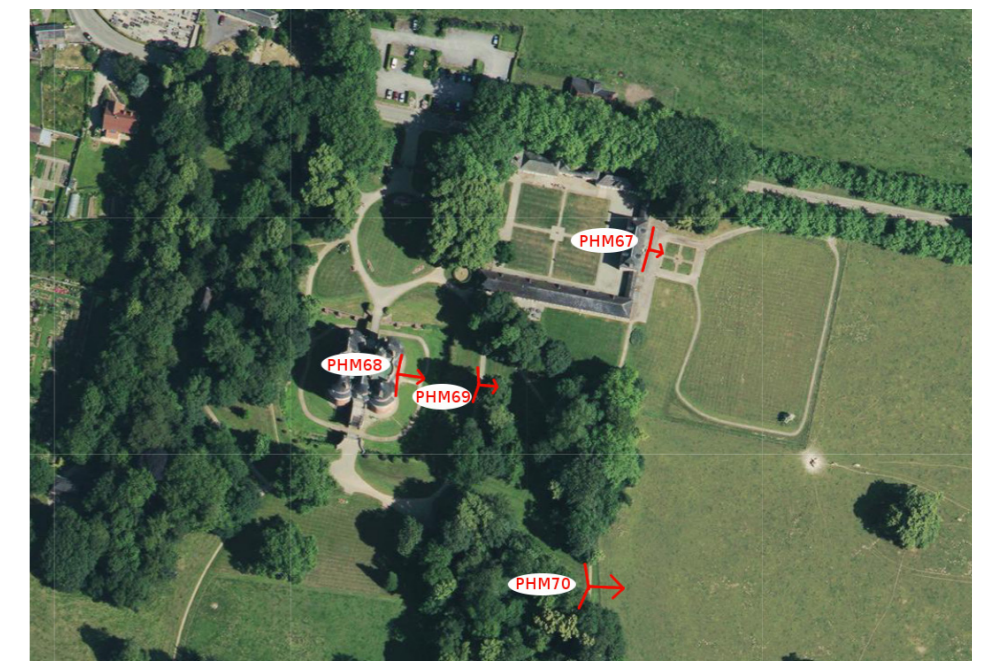
Le château de Rambures est le site patrimonial et touristique majeur le plus proche du projet (4,8 km).

La partie Sud-Ouest de la zone potentielle d'implantation est comprise dans le cercle de protection (5 km) de ce château dans le Schéma Régional Eolien de Picardie. Les deux éoliennes Ouest du projet sont comprises dans ce cercle du SRE autour de Rambures (cf carte ci-contre).

Le photomontage n°11 illustre le rôle de la végétation dans les vues vers le projet depuis ce point réalisé sur la route à l'entrée du château, avec un impact nul.

L'impact sera très faible à nul depuis le château et son parc, la végétation présente dans le parc du château, et entre le parc et le projet éolien intervenant en fermant les vues vers le projet (cf. photomontages 68, 70 depuis le parc, et 69 depuis l'étage du château).

Si des éoliennes sont perceptibles, ces vues seront ponctuelles (c'est à dire localisées depuis des points précis en fonction de la végétation), et les éoliennes seront peu prégnantes dans la vue observée (l'échelle des éoliennes sera moindre que les arbres en premier plan) comme illustré par le photomontage n°67.



carte 50 : Localisation des photomontages depuis le parc du château de Rambures



Synthèse

Les impacts sur le patrimoine et le tourisme sont faibles. Les sites majeurs ne sont pas (fond de vallée de la Somme, de la Bresle, château et prieuré d'Airaines, centre-ville d'Abbeville, château de Long, forêt d'Eu) ou peu impactés (vue lointaine partielle possible depuis le château de Rambures, vues lointaines depuis les hauts de versant des vallées dont le Nord de la Somme dont le moulin d'Eaucourt-sur-Somme).